



Exemplaire adhérent(e) AMAP

Contrat Galettes et Crêpes

Producteur : Ludovic KERAMBRUN

4 mois : 21 février 2018 – 27 juin 2018

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
i-amap-y@hotmail.fr

www.i-amap-y.fr

Ludovic KERAMBRUN
ROULE GALETTE

*Triporteur crêpier, vente de crêpes et galettes à emporter, à domicile, événementiel
Rennes
06.87.89.74.22*

Je soussigné(e), adhérent(e) de l'association I'AMAP'Y, à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement du **21 février au 27 juin 2018** pour la fourniture de galettes et/ou crêpes.

Cet abonnement me donne droit à des galettes de sarrasin et/ou des crêpes de froment. Le nombre de crêpes et galettes est fixé dans le présent contrat.

Dans le cas où, pour une raison imprévisible, le producteur ne pourrait livrer l'une des distributions, une livraison supplémentaire sera assurée en fin de période, afin que je reçoive le nombre de galettes/crêpes prévu dans le présent contrat.

Pour la confection des crêpes et galettes, le producteur utilise strictement des produits issus de l'agriculture biologique :

Les fournisseurs :

- Farine de sarrasin et de froment : Le Moulin d'Eperon à Nouvoitou
- Gros sel de Guérande
- le lait vient de la biocoop et/ou la marque bio village
- les oeufs : La ferme en cavale à Brin d'herbe
- sucre de canne bio : Province bio

Partage de la production :

La distribution de galettes/crêpes a lieu le MERCREDI entre 18 h 30 et 19 h 30, sous le préau de l'ancienne école – rue Papu, **avec 1 semaine de pause (à définir), soit 18 distributions entre le 21 février et le 27 juin 2018.**

Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution.

Je choisis la composition et la taille de mon lot de galettes/crêpes :

cochez la case (ligne en grisé) :

Nombre par lot	Galettes de sarrasin 60 centimes l'unité				Crêpes de froment 60 centimes l'unité			
	2	3	4	6	2	3	4	6
Soit pour 4 mois (euros)	21,60	32,40	43,20	64,80	21,60	32,40	43,20	64,80

Soit en tout € pour les 18 semaines — En cas de paiement en 2 fois, indiquez à l'arrière des chèques les dates d'encaissement souhaitées. (Exemple : mars et mai 2018)

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué ; il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Ludovic KERAMBRUN
« ROULE-GALETTE »

Signature de l'adhérent(e) :

Libeller le chèque à l'ordre de Ludovic KERAMBRUN



Exemplaire pour le producteur

Contrat Galettes et Crêpes

Producteur : Ludovic KERAMBRUN

4 mois : 21 février 2018 – 27 juin 2018

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

i-amap-y@hotmail.fr

www.i-amap-y.fr

Ludovic KERAMBRUN

ROULE GALETTE

Triporteur crêpier, vente de crêpes et galettes à emporter, à domicile, événementiel

Rennes

06.87.89.74.22

Je soussigné(e),
adhérent(e) de l'association I'AMAP'Y, à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement du **21 février**
au 27 juin 2018 pour la fourniture de galettes et/ou crêpes.

Cet abonnement me donne droit à des galettes de sarrasin et/ou des crêpes de froment. Le nombre de crêpes et galettes est fixé dans le présent contrat.

Dans le cas où, pour une raison imprévisible, le producteur ne pourrait livrer l'une des distributions, une livraison supplémentaire sera assurée en fin de période, afin que je reçoive le nombre de galettes/crêpes prévu dans le présent contrat.

Pour la confection des crêpes et galettes, le producteur utilise strictement des produits issus de l'agriculture biologique :

Les fournisseurs :

- Farine de sarrasin et de froment : Le Moulin d'Eperon à Nouvoitou
- Gros sel de Guérande
- le lait vient de la biocoop et/ou la marque bio village
- les oeufs : La ferme en cavale à Brin d'herbe
- sucre de canne bio : Province bio

Partage de la production :

La distribution de galettes/crêpes a lieu le MERCREDI entre 18 h 30 et 19 h 30, sous le préau de l'ancienne école – rue Papu, **avec 1 semaine de pause (à définir), soit 18 distributions entre le 21 février et le 27 juin 2018.**

Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution.

Je choisis la composition et la taille de mon lot de galettes/crêpes :

cochez la case (ligne en grisé) :

	Galettes de sarrasin 60 centimes l'unité				Crêpes de froment 60 centimes l'unité			
Nombre par lot	2	3	4	6	2	3	4	6
Soit pour 4 mois (euros)	21,60	32,40	43,20	64,80	21,60	32,40	43,20	64,80

Soit en tout € **pour les 18 semaines** — En cas de paiement en 2 fois, indiquez à l'arrière des chèques les dates d'encaissement souhaitées. (Exemple : mars et mai 2018)

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué ; il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Ludovic KERAMBRUN
« ROULE-GALETTE »

Signature de l'adhérent(e) :

Libeller le chèque à l'ordre de Ludovic KERAMBRUN